

Image not found or type unknown



Achat-revente de produits cosmétiques

Par **Noona**, le **18/07/2011** à **15:38**

Bonjour,
Future auto entrepreneure, j'aimerais savoir si la législation française apporte quelques restrictions quant à l'importation de produits cosmétiques asiatiques?
Existe-t-il par exemple un quelconque quota établi?
Je me doute que les produits doivent répondre à des normes sanitaires précises, mais je souhaiterais obtenir plus de renseignements,
Merci.